



Cheque de caution suite à une location annulée

Par **carinechp**, le **11/10/2015** à **17:09**

Bonjour,

J'aurais besoin de votre expérience et connaissance légale pour mon fils

J'explique la situation, il devait prendre une location début novembre, étant militaire et pas souvent disponible, il a traité par téléphone avec le propriétaire du logement qui lui a demandé de lui faire parvenir par voie postale tous les documents utiles pour une location (photocopies impot, feuilles de salaires, rib, chèque de caution...), je précise que mon fils n'a pas signé de bail, rien qui n'engage contractuellement mon fils avec le propriétaire.

Suite à un problème familial, mon fils ne prend plus l'appartement, il en informe le propriétaire qui lui renvoie tous les documents par voie postale, sauf... le chèque de caution qu'il refuse de lui rendre, en a t'il le droit ? même si je comprends que le propriétaire n'a pu louer l'appartement à un tiers, il s'agissait quand même d'un chèque de caution et mon fils n'a rien signé

En vous remerciant